

Aller-Retour

Bulletin d'information de Transports Québec
Direction de la **Chaudière-Appalaches**

Vol. 6 - N° 1, Décembre 2005

Aller-Retour

est un bulletin d'information conçu à l'intention des partenaires externes du ministère des Transports.

C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir cette édition du bulletin Aller-Retour.

La saison hivernale 2005-2006 est débutée, et un budget de l'ordre de 18,1 millions de dollars (équipements et matériaux) sera consacré à l'entretien des 2 800 km du réseau routier sous la responsabilité du Ministère en Chaudière-Appalaches. Des conditions difficiles ou changeantes, des froids intenses et de la poudrière sont parmi les obstacles qui obligent tous les conducteurs à redoubler de prudence et d'adresse. Jumelés à des comportements responsables de la part des usagers de la route, les efforts du Ministère et de ses partenaires permettent, année après année, de traverser cette saison à la fois agréable et imprévisible et de profiter de l'hiver en toute confiance.

La Direction de la Chaudière-Appalaches est certifiée ISO 9001 (2000) depuis l'an dernier pour la surveillance en viabilité hivernale. L'objectif de la politique qualité est d'assurer une surveillance de l'entretien hivernal en vue de fournir un niveau de service répondant aux exigences de déneigement et de déglacage. Par ailleurs, la Direction a procédé dernièrement à des rencontres avec ses partenaires, notamment avec les corps policiers, considérant que la fermeture de routes en cas de tempête requiert des échanges efficaces.

Rappelons également que l'**Inforoutière** offre la possibilité aux usagers de se renseigner sur les conditions routières et les travaux routiers, d'obtenir des renseignements généraux, de signaler un incident sur le réseau routier ou de formuler une plainte. Ce service est accessible dans Internet à l'adresse Inforoutiere.qc.ca et au numéro de téléphone sans frais 1 888 355-0511.

Je ne pourrais passer sous silence les travaux routiers du Ministère qui ont été réalisés au cours des derniers mois et tous les efforts déployés pour l'amélioration du réseau routier. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous les partenaires qui ont collaboré au bon déroulement des travaux. Cette année, 96 millions de dollars ont été investis en Chaudière-Appalaches.

En terminant, je me permets d'adresser des salutations particulières aux nouveaux élus municipaux et à ceux dont le mandat a été renouvelé. La collaboration du Ministère vous est acquise. Sur ce, je vous souhaite de joyeuses fêtes et une bonne lecture!


André Caron,
directeur



Sommaire

- 2** Principaux chantiers de l'année 2005 en Chaudière-Appalaches
- 3** Sondage sur la satisfaction des usagers
C'est l'hiver, méfiez-vous... aussi de vous
- 4** Des rapports vulgarisés pour mieux vous servir
Saviez-vous que... l'affichage publicitaire le long des routes est réglementé?
- 5** Du nouveau pour le transport adapté
Nouvelles en bref...
- 6** Mouvements de personnel au sein des gestionnaires
Coordonnées pour nous joindre...

PRINCIPAUX CHANTIERS DE L'ANNÉE 2005 EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Le tableau suivant dresse la liste des principaux projets routiers du ministère des Transports qui ont été réalisés au cours des derniers mois dans la région de la Chaudière-Appalaches.

EMPLACEMENT DES PRINCIPAUX CHANTIERS	NATURE DES TRAVAUX
Aut. 20 à Val-Alain	Asphaltage sur 5 km en direction est
Aut. 20 à Saint-Vallier et Saint-Jean-Port-Joli	Asphaltage sur 8 km en direction est <i>Saint-Vallier (5 km) et Saint-Jean-Port-Joli (3 km)</i>
Aut. 20 à Cap-Saint-Ignace, Berthier-sur-Mer et Saint-Vallier	Asphaltage sur 14,5 km en direction ouest <i>Cap-Saint-Ignace (3 km), Berthier-sur-Mer (4,5 km) et Saint-Vallier (7 km)</i>
Aut. 20 à Cap-Saint-Ignace	Réfection du pont enjambant le bras Saint-Nicolas (rivière) en direction est
Aut. 20 à Lévis	Ajout d'une voie et réfection des ponts enjambant la rivière Chaudière (ponts jumeaux)
Aut. 73 à Lévis, entre le pont Pierre-Laporte et la limite du secteur de Saint-Jean-Chrysostome	Asphaltage sur 11 km en direction sud (y compris les bretelles de l'échangeur de l'autoroute 20)
Aut. 73 à Scott, à partir de la limite nord de Sainte-Marie	Asphaltage sur 9 km en direction nord
Aut. 73 entre Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville	Construction d'une autoroute
Beauceville	Reconstruction de la route 173, projet sur 2 ans (protocole d'entente avec la Ville)
Berthier-sur-Mer	Reconstruction du pont enjambant le ruisseau Corriveau sur la route 132
La Guadeloupe	Reconstruction de la route 108 (protocole d'entente avec la municipalité)
Lévis	Élargissement de la chaussée et aménagement d'une intersection sur l'axe 132/175 (boul. de la Rive-Sud), entre le chemin Du Sault et le pont de la rivière Chaudière Réfection du pont d'étagement au-dessus de l'autoroute 20 sur le chemin des Îles
L'Islet	Reconstruction du pont enjambant la rivière du Petit Moulin (ruisseau Sauvage) sur la route 285
Saint-Adalbert	Reconstruction de la route 204 (protocole d'entente avec la municipalité)
Saint-Apollinaire	Réaménagement de l'intersection de la route 273 et de la rue Laurier
Saint-Éphrem-de-Beauce	Réfection de la route 108
Saint-Frédéric	Reconstruction de la route 112 sur 1,3 km (protocole d'entente avec la municipalité)
Saint-Gédéon-de-Beauce	Réfection de la chaussée de la route 204
Saint-Georges	Réfection du pont de la rivière Famine sur la route 173 (boulevard Lacroix) Élargissement de la route 173 de 2 à 4 voies sur une distance de 1,8 km entre la 135 ^e Rue et la 159 ^e Rue (protocole d'entente avec la Ville)
Saint-Henri	Réfection du pont de la rivière le Bras sur la route 218
Saint-Jacques-de-Leeds	Reconstruction de la route 271 et réaménagement de l'intersection des routes 271 et 269
Saint-Joseph-de-Beauce	Asphaltage de la route 276
Saint-Malachie	Réfection de la route 277
Saint-Marcel	Reconstruction du pont enjambant la rivière Ratsoul sur la route 216
Saint-Martin	Réfection de la chaussée de la route 204
Saint-Zacharie	Reconstruction de la route 275 sur 1,5 km (protocole d'entente avec la municipalité)
Sainte-Claire	Reconstruction de la route 277 sur 1 km (protocole d'entente sur 2 ans avec la municipalité)
Sainte-Claire, Saint-Lazare-de-Bellechasse, Honfleur et Saint-Gervais	Asphaltage de la route Abénakis Travaux préparatoires sur le 3 ^e Rang
Sainte-Justine et Sainte-Rose-de-Watford	Asphaltage de la route 204 sur 6 km, dont 1 km à Sainte-Rose-de-Watford
Thetford Mines	Asphaltage de la route 112 sur 9 km, jusqu'à l'entrée du secteur de Black Lake
Thetford Mines, secteur de Pontbriand, et Kinnear's Mills	Asphaltage de la route 269 sur 10,5 km

SONDAGE

sur la satisfaction des usagers

Afin de continuer à améliorer nos façons de faire, l'opinion des usagers et des riverains du réseau routier est mesurée à l'occasion à l'aide de sondages ou de questionnaires maison.

Ainsi, la satisfaction de la clientèle a déjà été vérifiée à la suite de travaux visant à sécuriser les accès sur la route 132 dans le secteur de Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies, lors des travaux de réfection de la route 112 à Tring-Jonction, ainsi qu'à la suite des travaux de construction du pont et du réaménagement de l'axe de la route 116 à Sainte-Marie. Ces différents sondages, généralement transmis par la poste, permettent au Ministère d'évaluer les moyens de communication utilisés et les impacts des travaux sur le milieu, tout en se questionnant sur les méthodes de travail.

De plus, un questionnaire portant sur l'entretien hivernal de l'autoroute Jean-Lesage (20) dans les limites de la région a été diffusé dans le site Internet du Ministère pour la troisième année consécutive en mars dernier. Les commentaires ont permis certains ajustements relativement à l'entretien. Pour les années 2004 et 2005, 74 % des répondants ont été suffisamment satisfaits de l'entretien de l'autoroute lorsqu'il y avait des précipitations. De plus, 77 % ont jugé que les conditions annoncées par le service de renseignements du Ministère se rapprochent des conditions réelles.

Enfin, mentionnons que cette méthode d'évaluation, permettant aux citoyens de s'exprimer, continuera d'être mise à profit. La direction entend d'ailleurs procéder à un sondage concernant les travaux qui ont été réalisés de juin à décembre 2005 sur la route 173 (boulevard Lacroix) à Saint-Georges.

C'EST L'HIVER, MÉFIEZ-VOUS... AUSSI DE VOUS

La campagne sur la sécurité en conditions hivernales sur le thème *C'est l'hiver, méfiez-vous... aussi de vous* incitera à nouveau cette année les usagers à adapter leurs comportements aux conditions hivernales.

Après avoir mis l'accent sur les manières d'apprivoiser l'hiver et démontré les limites des opérations d'entretien, la campagne se concentre maintenant sur le comportement du conducteur. Comme l'an dernier, la radio, grâce à sa capacité de joindre les conducteurs dans leur véhicule, est au cœur de la campagne. En appui à ces messages, des panneaux d'affichage seront installés sur le réseau routier. Les imprimés sont également exploités. Le Ministère s'associe notamment à la publication du guide *Conduire au Québec*, offert gratuitement dans les stations-service Ultramar. Des capsules seront également présentées à Météo Média.

L'hiver, ça prend 4 bons pneus d'hiver!

Le rapport du Comité d'évaluation pour la mise en place de mesures visant à inciter les automobilistes à munir leurs véhicules de pneus d'hiver a été présenté dernièrement par le ministre des Transports. Ce rapport est accessible dans le site Internet du ministère des Transports (www.mtq.gouv.qc.ca). La sensibilisation est une des principales recommandations.

Notons que le taux d'utilisation des pneus d'hiver est passé de 66 % à 90 % depuis dix ans. Selon des données recueillies en 2005 par sondage téléphonique, ce sont maintenant neuf automobilistes sur dix qui équipent de pneus d'hiver leur véhicule principal. De plus, pour la région de la Chaudière-Appalaches, des observations sur le terrain révèlent que près de 90 % des véhicules observés étaient effectivement munis de quatre pneus d'hiver.

Même en étant convaincu de l'avantage des pneus d'hiver sur les pneus quatre-saisons, encore faut-il qu'ils soient en bon état. Comment peuvent-ils mordre dans la neige s'ils n'ont plus de dents? Les dents d'un pneu, ce sont les rainures de sa bande de roulement. Plus elles sont profondes, meilleure est la traction.

De bons pneus d'hiver ne sont pas une garantie contre les accidents. Demeurer vigilant et prudent, soit en réduisant sa vitesse ou en conservant une bonne distance avec les autres véhicules, est un allié de tous les instants.



INSPECTION DES STRUCTURES

Des rapports vulgarisés pour mieux vous servir

Inspection du pont municipal sur la route Picard au-dessus de la rivière Boyer à Saint-Charles-de-Bellechasse

Lorsque le Ministère procède à l'inspection générale d'un pont municipal, un rapport est transmis à la municipalité concernée afin de l'informer sur l'état du pont et sur les interventions à y effectuer. Les rapports sont écrits dans un souci de faciliter la compréhension de notre clientèle, soit les municipalités de la région. L'information est vulgarisée et présentée de façon abrégée à l'intérieur du « rapport synthèse d'inventaire et d'inspection ».

Mentionnons que des rapports de ce type sont transmis aux municipalités depuis l'an 2000. La Direction de la Chaudière-Appalaches évolue dans un environnement ISO en ce qui concerne le volet « inspection des structures ». Nous portons une attention particulière à l'amélioration de nos processus et à l'optimisation de nos rapports afin de les rendre plus accessibles. Ainsi, à nouveau en 2005-2006, les municipalités peuvent faire connaître leur appréciation du rapport. L'an dernier, 93 municipalités ont été contactées et 61 ont participé en remplissant le bref questionnaire d'appréciation. Notons que 91 % des répondants se sont montrés satisfaits quant à l'utilité du rapport pour la programmation et la réalisation des activités d'entretien et que 87 % sont satisfaits du vocabulaire utilisé. Nous avons remarqué un grand intérêt des municipalités à participer aux inspections sommaires des structures sur leur territoire de même qu'à rencontrer un représentant du Ministère pour discuter de l'état du pont ou des travaux à y effectuer. À cet effet, le Ministère est toujours disponible pour rencontrer les personnes qui le souhaitent.

Une inspection générale, soit un examen systématique de tous les éléments d'une structure, est réalisée à une fréquence variant de 2 à 6 ans en fonction de l'âge, de l'état et du type de structure. Afin de s'assurer du maintien de l'état des structures entre les inspections générales, une inspection sommaire, qui consiste en un examen visuel, est effectuée annuellement. Ces inspections sont administrées par notre direction territoriale et font partie du système de gestion des structures du ministère des Transports.

SAVIEZ-VOUS QUE...

L'affichage publicitaire le long des routes est réglementé ?

Depuis 1988, le ministère des Transports du Québec veille à l'application de la *Loi sur la publicité le long des routes* ainsi qu'à la *Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation* entrée en vigueur en 2000. À ce sujet, le Ministère s'assure que la législation est comprise et respectée partout au Québec.

LOI SUR LA PUBLICITÉ LE LONG DES ROUTES

Cette loi s'applique sur un corridor de 300 mètres de part et d'autre des routes entretenues par le ministère des Transports ainsi que dans les limites et aux abords des haltes routières et des belvédères. Elle s'applique sur le territoire d'une municipalité régie par le *Code municipal*, c'est-à-dire toutes les municipalités, à l'exception de celles qui sont régies par la *Loi sur les cités et villes*. Il est à noter que, pour ce type d'affichage, toute personne désirant installer une publicité doit, au préalable, obtenir un permis du ministère des Transports.

Cette loi interdit l'installation d'une publicité :

- dans les zones scolaires;
- dans les zones de passage pour piétons, écoliers et enfants;
- dans les zones de passage étroit;
- dans les courbes ayant une vitesse réduite;
- à moins de 180 mètres d'une intersection;
- à moins de 600 mètres des entrées et sorties d'autoroute.

LOI INTERDISANT L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE LE LONG DE CERTAINES VOIES DE CIRCULATION

Cette loi prévoit des règles pour les municipalités régies par la *Loi sur les cités et villes*. Plus précisément, en Chaudière-Appalaches, il s'agit de : Beauceville, Berthier-sur-Mer, Disraeli, Lévis, Montmagny, Saint-Georges, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Pamphile, Sainte-Marie et Thetford Mines.

La publicité visée par la Loi est :

- située dans un corridor de 200 mètres du bord de la chaussée;
- visible des ponts étroits et des ponts sur rivière (dont le tablier est de 100 mètres et plus);
- visible des chemins publics où la vitesse maximale permise est de 70 km/h ou plus.

Il est interdit d'installer une publicité :

- à moins de 300 mètres d'un pont;
- à moins de 200 mètres d'une intersection, d'un échangeur, d'une entrée ou sortie d'autoroute;
- à moins de 100 mètres d'une zone scolaire ou d'une courbe prononcée.

Pour ces deux lois, certaines conditions s'appliquent, notamment quant à la localisation des panneaux de publicité par rapport à la ligne de rive et à la distance avec d'autres panneaux. Les superficies maximales sont également réglementées.

Donc, gardez en tête que la publicité le long des routes doit toujours être conforme à des règlements. Il est donc important de vérifier les lois auprès des autorités concernées. Pour toute demande d'affichage, adressez-vous au centre de services du ministère des Transports le plus près.

Pour plus d'information, consultez le site Internet du Ministère (www.mtq.gouv.qc.ca), à la rubrique *Services*, section *Lois et règlements*.

DU NOUVEAU POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ



En vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., chapitre E-20.1), les municipalités qui n'offrent pas un service de transport adapté devaient présenter, avant le 17 décembre 2005, un plan de développement visant à assurer aux personnes handicapées l'accès, sur leur territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins. Le plan de développement doit être approuvé par le ministre des Transports et mis en place dans un délai raisonnable.

En septembre dernier, la Direction de la Chaudière-Appalaches a fait parvenir le *Guide à l'intention des municipalités du Québec non desservies par un service de transport adapté* aux 27 municipalités de son territoire visées par cette nouvelle disposition législative. Ce guide présente notamment des options pour la mise en place du service : l'annexion à un service existant, la mise en place d'un volet souple (ex. : contrat de service ou subvention versée directement à l'utilisateur) ou la création d'un service. Le guide est disponible dans le site du Ministère (www.mtq.gouv.qc.ca), à la rubrique *Modes de transport, section Transport des personnes/Transport adapté/Programme d'aide*.

Pour obtenir de l'information sur le programme d'aide ainsi que des conseils dans le cadre de l'élaboration de leur plan de développement ou de la mise en place du service, les municipalités peuvent s'adresser à la direction territoriale. Plusieurs contacts ont été faits auprès des municipalités concernées et des séances d'information ont eu lieu cet automne, notamment à la MRC de Montmagny et à la MRC de Beauce-Sartigan.

Nouvelles en bref...

Prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges

Une soirée d'information s'est tenue à Saint-Georges le 4 octobre dernier concernant le prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre l'entrée nord de Saint-Georges (74^e Rue) et la route 204 Est. Ce tronçon fait actuellement l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. Les tracés proposés ainsi que les résultats de l'étude ont été présentés lors de cette soirée à laquelle plus de 200 personnes ont assisté. À la suite de cette présentation, le Ministère a reçu plus d'une vingtaine de commentaires et de questions de citoyens et de représentants de diverses organisations. Une fois l'étude d'impact terminée, elle sera déposée auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Pour connaître l'état de l'avancement du projet de prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges, vous pouvez consulter le site Web du Ministère, à la section *Région de la Chaudière-Appalaches*.



La chargée de projet au Ministère, M^{me} Madeleine Lindsay, le directeur régional, M. André Caron, et M. Michel-L. Caron, chargé de projet pour l'entreprise Genivar, lors de la soirée d'information du 4 octobre 2005.

Consultation publique sur les véhicules hors route

À l'intérieur d'une tournée des régions du Québec, une **consultation publique sur le thème des véhicules hors route** (motoneiges et VTT) s'est tenue le 22 juin à Lac-Etchemin en présence de la ministre déléguée aux Transports, M^{me} Julie Boulet. Cette tournée avait pour but de recueillir l'opinion des citoyens et des groupes (associations, fabricants, municipalités et MRC) intéressés à exprimer leurs points de vue et à proposer des solutions novatrices pour améliorer la pratique de cette activité récréative. La prochaine étape de cette grande consultation sera la tenue d'une commission parlementaire qui mènera, en dernier lieu, au dépôt d'ajustements réglementaires et législatifs au Conseil des ministres.



Plus de 60 participants se sont présentés à la séance de Lac-Etchemin qui a permis de recevoir 21 mémoires et d'entendre 20 présentations, notamment celles de la MRC de Lotbinière, de l'UPA, de la Conférence régionale des élus, des clubs de quads et de motoneiges et leurs fédérations, des organismes touristiques de la région, de la Direction de la santé publique et celles des citoyens.

La circulation des VHR est encadrée par la *Loi sur les véhicules hors route*, qui relève du ministère des Transports.

Nombre de clubs et kilomètres de sentiers de motoneige (2004-2005)

	Clubs	Kilomètres
Au Québec	231	33 700
Chaudière-Appalaches	39	2 783

Nombre de kilomètres de sentiers de quads (2004)

	ÉTÉ km	HIVER km	Total km
Chaudière-Appalaches	485	1 610	2 095

Mouvements de personnel au sein des gestionnaires



De gauche à droite : Richard Ringuette, Daniel Pouliot, Richard Douville, Francine Bilodeau, André Caron, Carol Chayer et Richard Dionne.

La Direction de la Chaudière-Appalaches du ministère des Transports tient à informer ses partenaires des dernières nominations au sein de ses gestionnaires.

Le 6 septembre dernier, M. Richard Ringuette a été désigné pour occuper le poste de chef du Service des projets. M. Daniel Pouliot a pour sa part été nommé chef du Service des inventaires et du plan, alors que M. Richard Dionne occupera le poste de chef du Service du soutien à la gestion à compter du 19 décembre. Par ailleurs, M^{me} Francine Bilodeau assume par intérim les fonctions de chef du Service des liaisons avec les partenaires et usagers.

Rappelons que MM. Carol Chayer et Richard Douville partagent les fonctions de chef de centre de services. Ainsi, M. Chayer a la responsabilité des centres de services de Laurier-Station-Charny, Beauceville et Black Lake, et M. Douville, ceux de Saint-Charles-de-Bellechasse, Lac-Etchemin et Saint-Jean-Port-Joli.

Toutes ces personnes, sous la supervision du directeur André Caron, assureront la continuité des services offerts.

COORDONNÉES POUR NOUS JOINDRE...

Direction de la Chaudière-Appalaches Bureau régional

1156, boul. de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6
Téléphone : (418) 839-5581
Télécopieur : (418) 834-7338
Courriel : dtca@mtq.gouv.qc.ca
Web : www.mtq.gouv.qc.ca

L'Inforoutière (sans frais)

Téléphone : 1 888 355-0511
Cellulaire : #0511

Centre régional d'information et de communication (CRIC)

Téléphone : (418) 643-6717 ou
1 877 644-6717 (sans frais)

Centre de services de Beauceville

708, boulevard Renault
Beauceville (Québec) G5X 1L8
Téléphone : (418) 774-3384
Télécopieur : (418) 774-9853

Centre de services de Black Lake

1065, rue du Parc
Thetford Mines (Québec) G6H 1A2
Téléphone : (418) 423-7571
Télécopieur : (418) 423-7348

Centre de services de Saint-Jean-Port-Joli

124, avenue de Gaspé Ouest
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0
Téléphone : (418) 598-3318
Télécopieur : (418) 598-9670

Centre de services de Saint-Charles-de-Bellechasse

2758, avenue Royale
Saint-Charles-de-Bellechasse (Québec) G0R 2T0
Téléphone : (418) 887-3341
Télécopieur : (418) 887-3072

Centre de services de Laurier-Station - Charny Bureau de Laurier-Station :

186A, boulevard Laurier
Laurier-Station (Québec) G0S 1N0
Téléphone : (418) 728-2898
Télécopieur : (418) 728-5188

Bureau de Charny :

8420, avenue Sous-Le-Vent
Charny (Québec) G6X 3S9
Téléphone : (418) 832-6121
Télécopieur : (418) 832-8593

Centre de services de Lac-Etchemin

1375, Route 277
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : (418) 625-6501
Télécopieur : (418) 625-6531



Pour tout savoir!

L'Inforoutière
Inforoutiere.qc.ca
1 888 355-0511 ou #0511
Transport Québec

Aller-Retour est un bulletin publié par le Service des liaisons avec les partenaires et les usagers de la Direction de la Chaudière-Appalaches à l'intention de ses partenaires.

Pour tout commentaire ou toute suggestion, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse :
allerretour@mtq.gouv.qc.ca

Coordination : Mélissa Barrette

Collaborateurs : André Caron, Francine Bilodeau, Marcel Bouchard, Annie Boulianne, Sylvain Drolet, Martin Fortier et France Miller

Révision linguistique : Direction des communications

Infographie et impression : Groupe Dorcas

Dépôt légal - ISSN 1496-1598